

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 13 août 1864

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 août 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Jean-Baptiste André Godin avertit Oudin-Leclère qu'il a donné ordre de lui verser la somme de 2 000 francs. Godin apprend d'Oudin-Leclère que l'enquête ne commencera qu'en novembre. Il lui demande de ne pas faire traîner l'affaire Hazard.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Finances personnelles](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Hazard \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (277r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 19 aout 1866

affectionne Godin Lefèvre

je vous prie de me donner
immédiatement je 2000 vous prendrez
le remboursement sur la somme de fr 260
que vous avez à me remettre

sous une date dans votre dernière que
l'enquête n'aura pas fini avant ^{9 Septembre}
J'ose je n'aurai attendu jusqu'à ce que la
date de régularisation soit au moins prouvée
vos mesures pour que ce ne soit pas le
mardi 26 aout 1866 que la chose sera
possible.

Faites que l'affaire parçue au tribunal
plus en hantures soit un véritable malheur
que cette ainsi embarrasser dans des termes
inexplicables

agréez je vous prie mes sentiments distingués

Godin Lefèvre